



Communiqué de presse

Mardi 14 mai 2024

Anne Hidalgo saisit la procureure de la République suite aux tags sur le mémorial de la Shoah

Dans la nuit de lundi à mardi, le mémorial de la Shoah a été tagué de mains rouges. Anne Hidalgo, Maire de Paris, condamne fermement les auteurs de ces tags antisémites sur le mémorial de la Shoah et saisit la procureure de la République conformément aux dispositions prévues par l'article 40 du code pénal.

« Cette nuit, le Mur des Justes du mémorial de la Shoah a été vandalisé. Je condamne avec la plus grande fermeté ces actes inqualifiables. Aucune cause ne saurait justifier de telles dégradations qui salissent la mémoire des victimes de la Shoah et des Justes qui ont sauvé des Juifs au péril de leur vie. J'ai immédiatement demandé à faire réaliser un constat de police avant d'effacer les tags. », a déclaré Anne Hidalgo, Maire de Paris.

Les injures publiques, de surcroît à caractère antisémite, sont un délit. Conformément aux dispositions prévues à l'article 40 du code de procédure pénale, la Maire de Paris a procédé au signalement à la Procureure de Paris des propos qu'elle estime potentiellement constitutifs du délit d'injure publique à caractère antisémite.

Les équipes de la Direction de la Propreté et de l'Eau sont en cours d'intervention pour nettoyer le site.

Contact presse :

Service de presse – 01 42 76 49 61 – presse@paris.fr